

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT – 20 NOVEMBRE 1989 – ET SI ON PARLAIT DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS EN FRANCE AUJOURD'HUI ?

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 23 OCTOBRE 2019

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



[Télécharger le document LDH « Les atteintes aux droits de l'enfant en France aujourd'hui »](#)

A l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), la Ligue des droits de l'Homme (LDH) tient à alerter l'opinion publique sur les très nombreuses atteintes aux droits de l'enfant sur le territoire métropolitain et en Outre-mer.

Le document réalisé par la LDH dresse un état des lieux non exhaustif des violences faites aux enfants (violences intrafamiliales, enfermement des enfants, accès à la scolarisation, justice des mineurs, grande pauvreté...). Il montre bien que, trente ans après la ratification de la Convention par la France, ces droits ne sont pas toujours appliqués. Les exigences de la LDH ainsi que les recommandations émises par différentes instances (Comité des droits de l'enfant de l'Onu, Défenseur des droits...) sont rappelées tout au long de ce texte.

La situation aujourd'hui est telle qu'il est impératif que de véritables politiques publiques ambitieuses et coordonnées soient mises en place afin que les droits fondamentaux des enfants soient effectifs et que l'intérêt supérieur de l'enfant soit en toute occasion la considération primordiale.

Il est urgent que toutes et tous se mobilisent pour la défense des droits de l'enfant, partout et tout le temps. La LDH restera vigilante et active afin de répondre à ces problématiques dont les enjeux sont essentiels pour permettre à chaque enfant de se construire une vie libre et décente.